

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

### Délibération N°20230604

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Valennes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

#### Étaient Présents :

Date de convocation

15 juin 2023

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.

Date d'affichage

15 juin 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 30

Votants : 36

#### Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel

M. DARROY Claude donne pouvoir à LELONG Françoise

M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à ROUGET Anne-Marie

M. FOUCAULT Yves

M. JAMOIS Xavier

M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole

M. NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à LEBERT Philippe

M. PLUT Jean-Claude

M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant HUGUET Jean-Pierre

Mme BESNIER Claire

Mme BONNEFOY Béatrice

Mme RENARD Candy donne pouvoir à GRÉMILLON Patrick

M. STERBA Éléonora donne pouvoir à MARTEL Jean-Pierre

Monsieur MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

**OBJET :**

**OPAH**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS**

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence Politique du logement et cadre de vie,

Vu la délibération n°20180903 du 27 septembre 2018 considérant d'intérêt communautaire les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat,

Vu la délibération n°20210328 du 25 mars 2021 relative aux aides propres attribuées par la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille,

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), un dossier de demande de subvention, concernant des travaux de « maintien à domicile » a été déposé à la Communauté de Communes au mois de mai :

|                           | Montant HT des travaux subventionnés | Montant total des aides publiques (hors CCVBA) |      | Montant subvention CCVBA | Reste à charge pour le propriétaire (HT) |
|---------------------------|--------------------------------------|--|------|--------------------------|--|
| Madame LECHOUANE Patricia | 12 414.20 €                          | 6 207.10 €                                     | 50 % | 500 €                    | 5 707.10 €                               |

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'octroyer la subvention au profit de l'administrée précitée et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- De valider le montant de l'aide indiquée dans le tableau ci-dessus, étant entendu que la somme sera versée au particulier désigné dès lors que ce dernier présentera l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement de la subvention accordée,
- D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **OCTROIE** la subvention au profit de l'administrée précitée et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- **VALIDE** le montant de l'aide indiquée dans le tableau ci-dessus, étant entendu que la somme sera versée au particulier désigné dès lors que ce dernier présentera l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement de la subvention accordée
- **AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 22 juin 2023

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS